

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 13 janvier 2026

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

L'an deux mil vingt-six, le 13 janvier,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05.01.2026

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Didier SERNAGLIA, Sabrina JUTARD, Jennifer ROUHAUD, Steve GRELAUD, Alain BENETEAU, Luc GERBAUD, Sandrine JACQUAT, Valérie GAUFFENIC, Adrien MARTIN, Maïté GENAUZEAU, Alexis MAINARD, Maryse DE OLIVEIRA, Caroline POUVREAU.

Absent non excusé : Michaël HAPIOT.

Absent excusé : Romain PAGEAUD.

Secrétaire de séance : Maryse DE OLIVEIRA.

Approbation du Procès-Verbal du 16.12.2025.

Madame Chantal JAUMIER interroge sur l'emplacement du rond-point du Nizeau concernant l'emprise foncière (Aménagement de la RD 938 Ter).

Monsieur le Maire demande au Conseil l'accord pour l'ajout de deux points supplémentaires :

- *Décision modificative*
- *Résiliation de la convention de mise à disposition de locaux*

1 – Objet : Décision modificative Votants : 17

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative pour pouvoir effectuer des écritures concernant le budget 2025 :

Augmentation des crédits à l'article 7391111(Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs) : 300 €

Diminution des crédits à l'article 60621(combustible) : 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative.

2 – Objet : Résiliation de la convention de mise à disposition de locaux Votants : 17

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Madame Sophie CATEAU et Madame Charlène GEAY concernant la résiliation de la convention de mise à disposition du local du Payré. La convention prévoit deux mois de préavis mais Mesdames CATEAU et GEAY nous demandent de ramener ce préavis à un mois.

Le conseil Municipal prend acte de la résiliation de la convention et accepte la demande de Mesdames CATEAU et GEAY. La convention prendra donc fin à compter du 8 février 2026.

3- Objet : Décisions prises par le Maire

Rapporteur : Alain BENETEAU

Monsieur Alain BENETEAU, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 16.12.2025 au 12.01.2026:

DEVIS (TTC)

- LOUAULT ELAGAGE – travaux d'élagage – 360.00 €
- SUD VENDEE PROPRETE – nettoyage SAS salle de Velluire – 1 008.00 €
- VOYAGES SOULARD – transport sortie cinéma – 119.00 €

FACTURES (TTC)

- SAUR – eau 2^{ème} trim. Bâts Velluire – 2 402.25 €
- SAUR – eau 2^{ème} trim. Bâts Poiré – 577.79 €
- POLLET – produits entretien – 398.62 €
- HYPER U – livres bibliothèque – 452.75 €
- LIRE DEMAIN – fournitures scolaires – 269.29 €
- CENTRAKOR – nappes et serviettes repas des aînés – 81.97 €
- SAVOIR PLUS – cadeaux de Noël école – 287.90 €
- VOYAGES SOULARD – sortie cinéma – 119.00 €
- DIVERS – frais kilométriques Personnel – 379.99 €
- VENDEE HABITAT – loyer cabinet du Payré – 1 233.33 €
- SERRURERIE LUCONNAISE – porte de la cantine – 7 786.80 €
- COMMUNAUTE DE COMMUNES – service droit des sols 2025 – 7 282.00 €

Le conseil municipal en prend acte.

4 – Objet : Convention de mise à disposition des locaux professionnels Votants : 17

Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bail commercial au profit de GRP REIS représentée par Monsieur André REIS.

Celui-ci est conclu pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commencent à courir depuis le 01/01/2025 pour se terminer le 31/12/2033.

Le loyer proposé est de 150 euros par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce bail, fixe le montant du loyer à 150 euros par mois, renonce à percevoir l'intégralité du loyer pendant les 6 premiers mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2025), décide que ce loyer sera non assujéti à la TVA et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5 – Objet : Adhésion 2026 au CAUE Votants : 17

Rapporteur : Sandrine JACQUAT

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du CAUE sollicitant une adhésion de 60 euros pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une adhésion d'un montant de 60 euros au CAUE pour l'année 2026.

6 – Objet : Subvention 2026 à l'ADMR Votants : 17

Rapporteur : Christine BOBIN

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention 2026 de l'ADMR ainsi que du rapport d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la subvention demandée à l'ADMR, à savoir un montant de 2.900,00 € pour l'année 2026.

7 - Objet : Point sur le dossier PASSERELLE

Rapporteurs : Laurent DUPAS et Sandrine JACQUAT

Le tableau « RECAPITULATIF COUT ETUDE PASSERELLE » est présenté au conseil municipal.

Construction d'une passerelle
Le 05/01/26
Récapitulatif Cout Etude Passerelle

Date proposition	Date délibération	Entreprise	Mission	Montant en €HT	Date mandatement	Montant Mandat	
Phase faisabilité							
	15/06/2021	Artélia	Etudes Faisabilité	11 680.00 €	16/09/2022	14 016.00 €	
	16/11/2021	Cabinet Veronneau	Lever Topographique	2 380.00 €	10/02/2022	2 856.00 €	
	16/11/2021	IGESOL	Etude géotechnique phase AVP	3 000.00 €	12/04/2022	3 600.00 €	
Phases AVP/PRO/DCE							
	17/09/2024	Artélia	Etude Maîtrise d'œuvre Conception				
			Avant projet (AVP)	8 350.00 €	07/03/2025	2 505.00 €	
			Projet	8 250.00 €	28/07/2025	7 515.00 €	
			DCE	4 525.00 €			
				21 125.00 €			
05/09/2024	17/09/2024	Artélia/OGEO	Etudes réglementaires				
			Dossier Loi sur l'eau	6 075.00 €	28/11/2025	7 290.00 €	
			Diagnostic faune – flore	9 925.00 €	28/11/2025	11 910.00 €	
			Evaluation des Incidences Natura 2000	2 825.00 €	28/11/2025	3 390.00 €	
				18 825.00 €			
Nov 2025		Artélia	Etudes réglementaires complémentaires- DPF et biodiversités	19 925.00 €			
Phase Travaux							
10/12/2025		Artélia	Maîtrise d'œuvre opérationnelle				
			Analyse offre (ACT RAO)	5 175.00 €			
			Visa	7 975.00 €			
			DET	31 750.00 €			
			AOR	2 175.00 €			
				47 075.00 €			
Autre frais							
			Etude géotechnique G2PRO				
			Foncier				
			SPS 1%				
			Contrôle Technique 3%				
				0.00 €			
Récapitulatif Cout total							
			Etude Maîtrise d'œuvre Conception	32 805.00 €	2.61%	6.36%	
			Maîtrise d'œuvre Travaux	47 075.00 €	3.75%		
			Etudes réglementaires	38 750.00 €	Sur base Estimation 07/2025: 1 255 155.00 €		
			Frais divers études topo et géotechnique	5 380.00 €			
			Autre frais	0.00 €			
				124 010.00 €			
Estimation phase faisabilité (Pour rappel)							
			Base montant travaux scénario 3	597 000.00 €			
			Honoraires MOE 8%	47 760.00 €			
			Etudes règlementaires	30 000.00 €			

8 – Objet : Animation Repas des Aînés Votants : 17

Rapporteur : Christine BOBIN

Lecture est faite au conseil municipal du contrat rédigé par l'Association Peluches et Grandes Oreilles concernant l'animation prévue lors du repas des aînés le dimanche 22 février prochain.

Le coût est de 600 euros. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Questions diverses :

- Gestion des végétaux
- Dossier d'information relatif aux sites de radiotéléphonie mobile Bouygues Telecom : à disposition au secrétariat de la mairie siège du POIRE
- Demande de salle dans le cadre des élections 2026 : salle du 1^{er} étage de la mairie annexe à VELLUIRE, à titre gratuit
- Absence du personnel – intempérie neige : heures de récupération attribuées pour le personnel présent.

Fin de la réunion à 22h15.

Le 13.01.2026

Le Maire, Laurent DUPAS

La secrétaire, Maryse DE OLIVEIRA



